



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 16 avril 2018 - N° 50/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Observation des prix de l'industrie et des services (Opise)

Rectificatif en date du 30 mars 2023 : prolongation de l'avis d'opportunité pour l'année de collecte 2024 à la demande du producteur

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : mensuelle

Demandeur : Insee - Département des statistiques de court terme - Direction des statistiques d'entreprises - Ministère de l'Économie et des Finances

Au cours de sa réunion du 5 avril 2018, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet d'enquête Observation des prix de l'industrie et des services (Opise).

L'enquête a pour objectif de mesurer l'évolution mensuelle ou trimestrielle des prix de transaction de biens ou des services : prix à la production de l'industrie, prix à la production des services, prix d'achat à l'importation dans l'industrie, prix de l'entretien-amélioration des bâtiments.

Les *indices de prix à la production de l'industrie* mesurent l'évolution des prix de la production des biens et services, liée à une activité industrielle déterminée et vendue sur le marché intérieur français ou sur les marchés extérieurs. Les *indices de prix à la production des services* mesurent l'évolution des prix de transaction des services français liés à une activité de services déterminée, et vendus à des personnes morales ou physiques sur le marché intérieur français, ou sur les marchés extérieurs. Les *indices de prix d'achat à l'importation* de produits industriels mesurent l'évolution des prix des produits et prestations achetés par des agents économiques français à des agents non résidents. Enfin, les indices de prix de l'entretien-amélioration des bâtiments mesurent l'évolution des prix des travaux de rénovation de bâtiments existants, hors construction neuve.

Les indices de prix de l'industrie et des services sont notamment utilisés par les comptes nationaux de l'Insee, pour le calcul de l'évolution en volume de la production ou de la valeur ajoutée des branches, plus marginalement par les indices de prix à la consommation. Ce sont aussi des indicateurs conjoncturels attendus, précurseurs de l'inflation, qui permettent d'expliquer la transmission des prix le long d'une chaîne de transformation et de distribution.

L'enquête répond au règlement de la Commission européenne du Conseil n° 1165/98 du 19 mai 1998 (et de ses règlements ultérieurs modificatifs) sur les statistiques conjoncturelles, qui définit un cadre commun pour la production de statistiques communautaires à court terme sur le cycle conjoncturel. Elle répond à des attentes de la BCE (indicateurs de la zone euro) et d'organismes internationaux (FMI, OCDE). Au-delà de la sphère statistique publique et réglementaire, ces indices répondent également à une demande plurielle émanant des agents économiques de la sphère privée (responsables d'entreprise, responsables d'achat) et des décideurs de la sphère publique (collectivités locales, administrations).

Les unités enquêtées sont des unités légales ayant une activité (principale ou secondaire) dans les branches :

- des sections B à E de la NAF rév. 2 pour les prix à la production de l'industrie ;
- des sections H, I, J, L, M et N ainsi que dans la division 95 de la NAF rév. 2 pour les prix à la production des services ;
- des sections B à E de la CPF rév. 2.1 pour les prix d'achat à l'importation : entreprises importatrices de produits industriels.
- de la division 43 de la NAF rév. 2 pour les prix de l'entretien-amélioration des bâtiments.

Pour constituer le champ de l'enquête, ces différentes cibles – puisées selon le cas dans l'EAP (enquête annuelle de production), l'ESA (enquête sectorielle annuelle) ou les données douanières – sont échantillonnées par une technique de « cut-off » avec un taux de couverture variant entre 40 % et 70 % selon les indicateurs. Les unités légales réalisant dans la branche moins de 3 M€ de chiffre d'affaires ou d'achat à l'importation dans l'industrie, moins de 4 M€ de chiffre d'affaires dans les services ou moins de 200 k€ dans l'entretien-amélioration des bâtiments sont exclues de la base de sondage.

Le champ géographique est la France entière (métropole et DOM).

Les unités enquêtées sont conservées 5 ans dans l'échantillon, les plus grandes unités légales pour une période plus longue. À ce jour, l'échantillon s'élève à 5 000 unités légales pour l'industrie, 2 200 unités légales pour les services et 1 000 unités légales dans l'entretien-amélioration des bâtiments. Il donne lieu à 50 000 relevés mensuels de prix dans l'industrie, 20 000 relevés trimestriels dans les services et 2 000 relevés trimestriels dans l'entretien-amélioration des bâtiments, permettant de publier 2 200 indices de prix dans l'industrie, 500 indices dans les services et 30 indices dans l'entretien-amélioration des bâtiments.

L'Insee assure la collecte de l'enquête, à l'exclusion de deux branches industrielles déléguées au Centre d'études de l'économie du bois et à la Fédération française de l'acier.

La collecte se fait principalement via internet ou, à la demande des entreprises interrogées, par voie postale. Pour l'industrie, les questionnaires sont mensuels, les résultats du mois M étant disponibles le dernier jour ouvré du mois suivant (M+30). Pour les services et les travaux de rénovation de bâtiments existants, les questionnaires sont trimestriels et les résultats du trimestre T sont disponibles le dernier jour ouvré du deuxième mois du trimestre suivant (T+60).

Les résultats de l'enquête Opise sont diffusés sous la forme d'*Informations Rapides* et de séries d'indices téléchargeables à partir de la page « Consulter les séries et indices chronologiques (BDM) » sur le site internet de l'Insee.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour la période allant de 2019 à 2023 (cinq années).

L'opportunité est prolongée pour l'année de collecte 2024 suite à la demande du producteur.